

**FINISTERE
ROSCOFF
Port de PLAISANCE de ROSCOFF BLOSCON**

EXPLOITATION D'UNE CELLULE COMMERCIALE - BATIMENT COMMERCE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
(Articles L2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Objet de la procédure :

La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) délégation de Morlaix assure la gestion et l'exploitation du port de plaisance Roscoff-Bloscon, par contrat de concession conclu avec la Région Bretagne.

La CCIMBO lance un appel à manifestation d'intérêt afin de développer son offre de services à destination des usagers et des plaisanciers du domaine public maritime, par la mise à disposition d'un local en vue d'une activité commerciale et/ou professionnelle, tel que localisé sur le plan, en dernière page du présent avis.

Activités concédées :

Situé dans le Finistère le port de Roscoff-Bloscon s'articule autour de trois composantes : la Pêche (la criée, approvisionnée par une centaine de bateaux, traite environ 5 000 tonnes de poissons par an) ; la Plaisance (le port de plaisance, ouvert en juin 2012, dispose de 620 places sur pontons et reçoit environ 5 000 bateaux visiteurs par an) ; le Commerce (le port ferry voit transiter tous les ans environ 350 000 passagers à destination ou en provenance de l'Angleterre ou de l'Irlande).

Description sommaire des espaces mis à disposition :

Il est proposé la mise à disposition d'un espace implanté dans le bâtiment « commerces » du port de Roscoff Bloscon, avec vue directe sur le bassin plaisance, d'une superficie de 50 m² (cellule C9).

Le local, situé en rez-de-chaussée, offre différentes possibilités d'aménagement intérieur.

Caractéristiques essentielles des conditions de mise à disposition :

La mise à disposition du local fera l'objet d'une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (A.O.T) non constitutive de droits réels.

L'AOT pourra être consentie pour une durée de 3 ou 6 ans ou 9 ans. L'exploitation se fera aux risques et périls du candidat retenu pour une activité commerciale.

Date limite de dépôt des candidatures : 20 février 2024, à 12 heures

Modalités et lieu de présentation des candidatures : les dossiers de candidature devront parvenir sous pli recommandé avec avis de réception ou être déposés contre récépissé, revêtus de la mention « Port de plaisance de Roscoff-Bloscon – Appel à manifestation d'intérêt – Ne pas ouvrir avant la séance » à l'adresse suivante : CCIMBO Morlaix – Aéroport – CS 27934 – 29679 Morlaix cédex.

Renseignements complémentaires : CCIMBO Morlaix – Equipements Gérés – Aéroport- CS 27934 – 29679 Morlaix Cedex. Tél. 02 98 62 39 39 – courriel : equipements.morlaix@bretagne-ouest.cci.bzh

Date de publication de l'avis d'appel à manifestation : 06 février 2024

A l'issue de l'AMI, au-delà de deux candidatures reçues, il sera procédé à une mise en concurrence préalable à l'attribution de l'AOT.



PORT DE PLAISANCE DE ROSCOFF
Plan du bâtiment Commerces

